

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 09 avril 2018**

Le 09 avril 2018, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOSSON, Maire.

Etaient présents : 11 membres : Alain BOSSON, Emmanuelle LEBEURRE, Eric MICHEL, Anny MARTIN, Philippe ZABE, Monique BOSSON, Emilie BAUD, Xavier DUPIN, Kristine KASTRATI, Gilles LEMARCHAND, Eric OUVRARD.

Absents : 8 membres : Jérôme BROUGNES, Laurence DERAME (excusée), Hervé HADAMAR (excusé), Axel LEBEURRE (procuration à Emmanuelle LEBEURRE), Raphaële MICHEL (procuration à Eric MICHEL), Odile MORIAUD (excusée), Patrizia PINNA, Nicolas TEREINS.

Date de la convocation : 03 avril 2018.

Secrétaire de séance : Anny MARTIN.

### **APPROBATION DE COMPTE-RENDU**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** le compte-rendu de la séance du 12 février 2018,
- **approuve** le compte-rendu de la séance du 12 mars 2018.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Anny MARTIN est désignée Secrétaire de séance.

### **EVOLUTION DE LA PRESENCE POSTALE**

Monsieur le Maire accueille Monsieur HERISSON, ancien Sénateur et Président de la commission départementale pour la présence postale, Monsieur Franck PELLETIER et Monsieur Pierre-Nicolas CHABANEL, représentants de la Poste, afin de débattre sur l'opportunité ou non de créer un point poste dans un commerce local, afin que la question de l'avenir du bureau de poste du Pas de l'Echelle soit tranchée lors de la présente séance du Conseil Municipal.

Il rappelle que trois possibilités s'offrent à la commune = maintien en bureau de poste, retour à une agence communale ou création d'un point poste dans un commerce local.

Il est indiqué que l'action de la Poste doit répondre aux besoins des administrés, en assurant un service postal qui correspond à ces besoins.

Il est précisé que le bureau de poste d'Etrembières est dynamique, mais que 81 % des opérations concernent le courrier et les colis. Aussi, il faut réfléchir à la question de savoir comment est « consommée » la Poste ? Quelles évolutions ont-elles eu lieu ? Pour quelles conséquences ?

Il est rappelé que la Poste assure des missions pour le courrier, les colis et la banque postale.

Le constat est fait que le chiffre d'affaire de la Poste évolue, avec une part de courrier de moins en moins importante, et que la Poste est une entreprise, qui a donc le souci de son bon fonctionnement.

L'activité colis est très concurrencée par le développement d'internet, qui modifie le fonctionnement de ce secteur. Il existe de plus en plus d'échange, mais la Poste arrive à maintenir sa part de marché.

Quant au secteur de la banque, il est encore jeune, d'une dizaine d'années, et est en pleine révolution, notamment avec le développement du paiement sans contact. Avant, il y avait 6 retraits d'argent par mois à Etrembières, alors que maintenant, il n'y en a plus que 3. Le moyen de paiement principal est aujourd'hui la carte bancaire, avec des habitudes qui changent très vite.

Il est indiqué qu'il y a 5 / 6 ans, le bureau de poste situé au Pas de l'Echelle était ouvert 15 heures par semaine, suite à une forte baisse de la fréquentation de 30 %. Puis, depuis 2 ans, le bureau de poste n'est plus ouvert que 12 heures par semaine, avec des fermetures intempestives. Les élus rappellent leur demande de ne pas considérer le bureau de poste du Pas de l'Echelle comme la « variable d'ajustement » dans la gestion des bureaux de poste de l'agglomération annemassienne.

Il est précis qu'actuellement, le bureau de poste n'accueille plus que 10 clients par jour, et dans 80 % des cas, traite du courrier ou des colis, ce qui n'a pas de sens.

Le partenariat public pourrait s'orienter vers la mise en place d'une agence communale, avec un agent communal. Ceci nécessiterait un échange, une négociation, un partenariat entre la commune et la Poste. Car, il est bien précisé que la Poste ne veut pas quitter la commune. Une convention, de type national, devrait être conclue, attribuant notamment une subvention à la commune.

Un partenariat privé pourrait se mettre en place avec un commerçant. Ceci pourrait être une réponse aux besoins spécifiques de la commune, notamment en termes d'horaire et d'accessibilité. Cela permettrait de développer la fréquentation du commerce local, de proximité. Ce partenariat passerait par une convention de 3 ans, reconduit tacitement. La rétribution du commerçant se ferait par un fixe, un intéressement et un forfait à la vente. Il est indiqué qu'une réflexion est engagée sur la mise en place de « relais » commerçants sur l'agglomération.

Quant au retrait d'argent, cela pourrait exister, comme « dépannage financier », à hauteur de 150 € par semaine et par compte. Mais, il est précisé que le retrait d'argent ne représente que 3 % de l'activité actuelle du bureau de poste. De plus, ceci nécessite l'accord du commerçant, et le facteur peut apporter de l'argent chez les particuliers. Par ailleurs, il existe

également une réduction des agences bancaires, et le commerçant doit garantir la confidentialité des données.

Il est rappelé que toutes les activités de la Poste sont ouvertes à la concurrence.

Les élus s'interrogent sur la compatibilité des activités de la Poste avec celles des commerces. Il est indiqué que cela n'a jamais posé de problème jusqu'alors, et que les activités peuvent se compléter. Cela tendrait même à développer amener plus d'activités pour les commerces de proximité.

En cas de faillite, comment cela se passe-t-il ? Sur plus de 100 partenariats actuellement en place, il n'y a jamais eu de problème jusqu'alors. Mais, si cela se produisait, la Poste rechercherait un nouveau partenaire. Ceci permet de rappeler que c'est la Poste qui choisit le commerçant partenaire, et que ce dernier pourrait être au Pas de l'Echelle ou au Chef-lieu.

Par ailleurs, il est précisé que la création d'un relais chez un commerçant est une décision du Conseil Municipal, et donc que le bureau de poste ne peut être fermé sans l'accord de la commune.

La Poste évoque même la possibilité, selon l'évolution, de prévoir l'ouverture d'un 2<sup>e</sup> « relais » sur la commune.

Il est demandé, en cas d'accord de la commune, que la convention de partenariat avec le commerçant prévoit le retrait et le dépôt de liquide.

Il est précisé que c'est la Poste qui fournit tout le matériel, les fournitures... au commerçant, et les adapte aux locaux, étant annoncé qu'aucune règle de surface n'est imposée.

Plusieurs élus font part du souci d'enlever la Poste du Pas de l'Echelle, avec une crainte des habitants, et leur volonté qu'elle ne soit pas au centre commercial « Shopping Etrembières ».

Monsieur HERRISSON s'étonne de la faible ouverture du bureau de poste du Pas de l'Echelle, et demande un complément d'information, en exigeant qu'un effort soit fait afin d'assurer une plus grande présence.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 4 voix contre :**

- **décide** le maintien de la situation actuelle, à savoir la présence d'un bureau de poste au Pas de l'Echelle.

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE A BETON AU PAS DE L'ECHELLE**

Suite à la demande de la société CHAVAZ de reconduction temporaire de la centrale à béton située dans les carrières du Salève au Pas de l'Echelle, il est proposé d'accepter le renouvellement pour une année supplémentaire, à compter du 01 avril 2018, de la convention pour l'exploitation de cette centrale à béton.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix contre :**

- **donne** un avis favorable au projet de renouvellement de la convention pour l'exploitation de la centrale à béton située dans les carrières du Salève au Pas de l'Echelle, pour une durée d'un an à compter du 01 avril 2018,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

### **FIXATION DU TARIF POUR LES EMPLACEMENTS DU MARCHÉ**

Suite à la décision du Conseil Municipal de créer un marché hebdomadaire sur la commune, il est proposé de fixer le droit de place, qui sera un abonnement trimestriel et payable d'avance, à 70 €.

Par ailleurs, il est nécessaire de désigner le représentant de Monsieur le Maire et l'Adjoint au Maire délégué au marché (Président en l'absence de Monsieur le Maire) au sein de la Commission de Marché, qui aura en charge de contrôler le fonctionnement du marché et de donner son avis sur l'application du règlement régissant le marché.

L'ouverture du marché devrait être effective à la mi-mai.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **fixe** le droit de place d'un emplacement du marché hebdomadaire à 70 € pour un trimestre,
- **nomme** au sein de la Commission de Marché Monsieur Eric MICHEL comme représentant de Monsieur le Maire, et Madame Anny MARTIN comme Adjoint au Maire délégué au marché.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**

Suite à la manifestation « Bourse aux jouets », en date du dimanche 11 mars 2018, la commune a encaissé la somme de 140 €.

Il est proposé de reverser cette somme à l'Association des Parents d'Elèves, qui a participé à l'organisation et la réalisation de cette animation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **vote** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Elèves, d'un montant de 140 €, suite à l'organisation de la manifestation « Bourse aux jouets ».

## QUESTIONS DIVERSES

### \* Rétrocession d'une concession au cimetière

Suite à la demande d'une famille de transférer une urne de l'ancien columbarium du cimetière communal au cimetière de la ville de Bonneville, afin que la personne repose auprès de sa maman récemment décédée, il est proposé de procéder à la rétrocession de la concession actuelle.

Cette concession, portant le numéro n° AC 14 dans le carré 9, a été accordée le 29 mars 2010, pour une durée de 30 ans et un montant de 342,50 euros.

Il est proposé d'accepter cette rétrocession, au prix de :  $(342,50 \text{ €} / 30 \text{ ans}) \times 22 \text{ ans}$ , soit 251,17 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte** la rétrocession de la concession n° AC 14 dans l'ancien columbarium, au prix de 251,17 €.

### \* Modification de Commissions Communales

Il est proposé de rajouter dans les domaines d'intervention de la Commission « Scolaire », qui sont actuellement « école, cantine, transport scolaire », les thèmes suivants : « activités périscolaires et extrascolaires ».

Par ailleurs, il est indiqué que Madame Emilie BAUD souhaite intégrer la Commission « Petite enfance »

Enfin, il est demandé de valider la fusion entre la Commission « Travaux » et la Commission « Développement Durable ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **complète** les domaines de compétence de la Commission « Scolaire » comme suit : « école, cantine, transport scolaire, activités périscolaires et extrascolaires »,
- **accepte** que Madame Emilie BAUD fasse partie de la Commission « Petite enfance »,
- **valide** la fusion de la Commission « Travaux » et de la Commission « Développement Durable ».

### **\* informations diverses**

- Monsieur le Maire indique que l'Etablissement Public Foncier a créé un nouvel outil foncier pour les collectivités : « La Foncière de la Haute-Savoie », qui se veut un outil de gestion de patrimoine public mutualisé au service des projets des collectivités. Une réunion de présentation de cet outil aura lieu dans la salle du Conseil Communautaire, le 20 avril 2018.

- Monsieur le Maire annonce que l'association « Banque alimentaire de Haute-Savoie », tout comme l'association « ARIES », a lancé un appel à candidature au poste de Président.

- Concernant l'installation illicite de gens du voyage sur le parking de la « Maison Blanche », une 3<sup>e</sup> mise en demeure a été effectuée. Il est indiqué que la police nationale a annoncé qu'elle n'interviendra plus, étant donné que le site n'est pas sécurisé contre ces installations sauvages. Aussi, il a été décidé que dès le départ du campement actuel, des véhicules communaux seront positionnés pour bloquer l'accès au parking, ils seront déplacés lors de l'intervention du camion du SIDEFAGE pour vider les containers du point d'apport volontaire. Puis, il est programmé l'installation de portiques et de bornes, sur ce parking mais également sur celui du skate park, pour un coût estimé à 10.000 €.

- Madame LEBEURRE précise qu'un exercice d'état-major aura lieu à partir de 7 h 30 le mercredi 06 juin 2018, avec les enfants de l'école, sur le thème de la distribution de comprimés d'iode.

**La séance est levée à 21 h 15.**

**La Secrétaire de séance**